

## **Article 1 - Champ d'application des conditions générales de vente**

Les présentes conditions générales régissent de plein droit toutes les ventes de séjours réalisées sur le site [www.camping-en-correze.com](http://www.camping-en-correze.com). Elles font partie intégrante de tout contrat conclu entre le camping et ses clients.

Chaque client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales préalablement à toute réservation d'un séjour, pour lui-même et toute personne participant au séjour.

Conformément à la loi en vigueur, les présentes conditions générales sont mises à la disposition de tout client à titre informatif préalablement à la conclusion de tout contrat de vente de séjours. Elles peuvent également être obtenues sur simple demande écrite adressée au siège de l'établissement.

## **Article 2 - Conditions de réservation**

### **2.1 Prix et règlement**

Le prix des séjours est indiqué en euros, TVA comprise. L'attention du client est attirée sur le fait que n'est pas comprise dans le prix la taxe de séjour.

Pour les réservations emplacement camping : Toute location est nominative et ne peut être cédée. La location ne devient effective qu'avec notre accord et après réception du montant total du séjour.

Pour les réservations location : Toute location est nominative et ne peut être cédée. La location ne devient effective qu'avec notre accord et après réception du montant total du séjour.

Pour tout retard non signalé, la location/l'emplacement devient disponible 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat de réservation. Passé ce délai, et en l'absence de message écrit, la réservation sera nulle et l'acompte restera acquis à la direction du camping.

### **2.2 Modification de réservation**

Aucune réduction ne sera effectuée en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

### **2.3 Annulation**

Toute réservation non soldée conformément aux conditions générales de vente sera annulée. Pour toute annulation parvenue plus de 30 jours avant la date de début de séjour, 40 % de l'acompte sera remboursé.

### **2.4 Rétractation**

Les dispositions légales relatives au droit de rétractation en cas de vente à distance prévues par le Code de la consommation ne sont pas applicables aux prestations touristiques (article L.121-20-4 du Code de la consommation).

Ainsi, pour toute commande d'un séjour auprès du camping, le client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation.

## **Article 3 - Déroulement du séjour**

### **3.1 Arrivées et Départs**

En location: les arrivées s'effectuent à partir de **16h**, les départs s'effectuent avant **10 h**.

En camping : les arrivées s'effectuent à partir de **14h**, les départs s'effectuent avant **12h**.

Le locataire devra effectuer un pointage de l'inventaire qui lui sera fourni et le rendre signé à l'accueil le jour de son arrivée. Il en va de même pour le jour de départ.

Le nettoyage incombe au locataire et le logement doit être rendu dans le même état de propreté que lors de l'arrivée.

### **3.2 Caution**

Une caution de **300€, 200€ ou 150€** selon l'hébergement vous sera demandée le jour de votre arrivée. Elle vous sera remboursée le jour de votre départ, pendant les heures d'ouverture de la réception, après un état des lieux. La facturation d'éventuelles dégradations viendra s'ajouter au prix du séjour ainsi que le nettoyage si vous ne laissez pas l'hébergement dans un état de parfaite propreté. Si vous ne pouvez être présent lors de l'état des lieux, la caution vous sera retournée par courrier.

### **3.3 Départ**

Tout retour de clé ou libération de l'emplacement **après l'heure de départ prévue** entraîne la facturation d'une nuitée supplémentaire.

### **3.4 Animaux**

Les animaux domestiques sont acceptés (sauf les chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories) sous réserve qu'ils soient non agressifs, non bruyants, tenus en laisse, à jour dans leur vaccinations. Le propriétaire devra en justifier à l'arrivée. Il est responsable de la propreté et la sécurité de son animal.

Aucun animal ne devra rester seul dans la location ou sur le camping.

### **3.5 Visiteurs**

Tous visiteurs séjournant sur le camping devront se déclarer à la réception dès leur arrivée et s'acquitteront de la redevance en vigueur. Leur nombre sera limité pour des raisons de sécurité et d'assurance

### **3.6 Règlement intérieur**

Comme la loi l'exige, vous devez adhérer à notre règlement intérieur, déposé à la préfecture, affiché à notre réception et dont un exemplaire vous sera remis sur demande.

## **Article 4 - Responsabilité**

Le Camping décline toute responsabilité pour les dommages subis par le matériel du campeur-caravanier qui seraient de son propre fait ; une assurance pour votre matériel en matière de responsabilité civile est obligatoire (FFCC, ANWB, ADAC...).